

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 4 avril 2022, à 19h30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Ouverture de la réunion et vérification du quorum :

La séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Laverdière, sont également présents :

M. Philippe Lafrenière, conseiller au siège numéro 1;
Mme Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2;
M. André Bertrand, conseiller au siège numéro 3;
M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 5;

Est absent :

M. Mario Massicotte, conseiller au siège numéro 4 ;

Le siège 6 est vacant.

Monsieur Luc Bourassa assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Lecture de l'avis de convocation :

Monsieur le Maire lit l'avis de convocation.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra le lundi 4 avril prochain, à 19h30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Elle fera l'objet d'un enregistrement audio qui sera par la suite rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Votre présence sera également appréciée à compter de 19h00 le jour de la séance, pour la tenue d'une courte réunion de travail.

Voici l'ordre du jour de cette réunion :

Ordre du jour

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
4. Adoption de la liste de correspondance reçue au nom du conseil municipal pour le mois de mars ;

Législation

.1 Adoption du règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(s) de la municipalité. (M. André Bertrand)

.2 En vertu de l'article 513.2 de la loi sur les élections et référendum

Dépôt des rapports des candidats

La liste des donateurs et rapport de dépenses à la suite de l'élection du 7 novembre 2021

Municipalité de moins de 5 000 habitants

5. FINANCES

- 5.1 Adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires ;
- 5.2 Liste des chèques faits en mars ;
- 5.3 Liste des chèques (comptes payables) à faire au 31 mars 2022 ;
- 5.4 Demande de subvention de la FADOQ de St-Barnabé ;
- 5.5 Résolution officialisant le dépôt du rapport d'audit de la CMQ ;
- 5.6 Offre d'achat de M. Samuel Gélinas ;
- 5.7 Offre d'achat de M. Alain Bellemare ;

6. GESTION DU PERSONNEL

6.1 Choix retenu concernant le coordonnateur aux travaux public ;

6.2 Choix retenu concernant le poste de secrétaire commis comptable ;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Dépôt du rapport d'activités du service des incendies ;

7.2 Information sur les lots d'appel d'offre Camion Cube
Incendie ;

8. TRANSPORT

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME

10.1 Résolution d'appui de M. Étienne Delorme auprès de la
CPTAQ ;

11. LOISIRS ET CULTURE

12. AUTRES SUJETS

12.1 Autres sujets ;

12.1.1 Courriel de M. Yannick Paquin souhaitant obtenir des
informations sur la possibilité d'obtenir Internet Haute
Vitesse secteur St-Thomas ;

12.2 Congrès de la FQM – réservation des chambres ;

12.3 Mandat accordé à une pépinière pour l'espace vert aux
loisirs ;

12.4 Contribution financière à la Croix-Rouge ;

12.5 Dépôt de Monsieur Germain Lacombe concernant son
entrée de service ;

12.6 Demande de versement d'une aide financière pour les loisirs
de Saint-Thomas ;

13. Période de questions ;

14. Clôture de la séance.

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;

066-04-22

Ajout des points 12.2 à 12.6. Les points 12.6, ainsi que les points 5.6 et
5.7 sont reportés à la séance de mai. L'adoption de l'ordre du jour modifié
est proposée par Jimmy Gélinas et appuyé par Philippe Lafrenière.

3. Adoption des procès-verbaux ;

Les procès-verbaux des dernières réunions ont été reçus au cours
de la journée et ne sont donc pas prêts à être adoptés.

4. Adoption de la liste de correspondance reçue au nom du conseil municipal pour le mois de mars ;

Il n'y en a pas vraiment, ce qui était important a été transmis aux
membres du conseil au fur et à mesure.

Législation

067-04-22

Adoption du règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(s) de la municipalité.

Monsieur André Bertrand propose le modèle de la FQM et est appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt des rapports des candidats

068-04-22

Il manque un dossier, mais les autres rapports ont été envoyés à Élections Québec. Ils seront avisés qu'un dossier a été redéposé et qu'il n'y a pas eu de suite.

5. FINANCES

5.1 Adoption de la liste des comptes et de la liste des salaires

069-04-22

Le conseil a pris connaissance de la liste des comptes et de la liste des salaires. L'adoption est proposée par André Bertrand, appuyée par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 Liste des chèques fait en mars

070-04-22

Le conseil a pris connaissance de la liste des chèques fait en mars. L'adoption est proposée par Philippe Lafrenière, appuyée par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 Liste des chèques (comptes payables) à faire au 31 mars 2022

Le conseil a pris connaissance de la liste des chèques (comptes payables) à faire au 31 mars 2022. L

071-04-22

Le conseil a pris connaissance de la liste des chèques (comptes payables) à faire au 31 mars 2022. L'adoption est proposée par Jimmy Gélinas, appuyée par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Demande de subvention de la FADOQ de St Barnabé

072-04-22

Un montant de 400\$ a été demandé pour remplacer une imprimante. Proposé par Jimmy Gélinas, appuyé par Philippe Lafrenière. Ce montant sera déduit du montant de 1 000 \$ qui avait été prévu au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 Résolution officialisant le dépôt du rapport d'audit de la CMQ

073-04-22

Proposé par André Bertrand, appuyé par Johanne Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 Offre d'achat de M. Samuel Gélinas (reporté à la prochaine réunion) ;

5.7 Offre d'achat de M. Alain Bellemare (reporté à la prochaine réunion) ;

6. GESTION DU PERSONNEL

6.1 Choix retenu concernant le coordonnateur aux travaux public

La Municipalité est toujours en démarche pour pourvoir le poste.

6.2 Choix retenu concernant le poste de secrétaire commis comptable

074-04-22

La candidature de madame Lilianne Bouthillier est retenue pour le poste de commis comptable, proposé par Jimmy Gélinas et appuyé par Johanne Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Dépôt du rapport d'activités du service des incendies

075-04-22

Le dépôt du rapport d'activités du service des incendies est proposé par Jimmy Gélinas, appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2 Information sur les lots d'appel d'offre Camion Cube Incendie

076-04-22

Il ne reste qu'à aller faire une visite pour inspecter le véhicule et prendre la décision. Marc ira faire une visite dans les prochains jours et fera un rapport écrit. Proposé par André Bertrand, appuyé par Jimmy Gélinas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRANSPORT

Aucun sujet à l'ordre du jour.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

10. URBANISME

Aucun sujet à l'ordre du jour.

10.1 Résolution d'appui de M. Étienne Delorme auprès de la CPTAQ

077-04-22

La Municipalité appuie Monsieur Delorme dans ses démarches auprès de la CPTAQ. Proposé par Johanne Gélinas, appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet à l'ordre du jour.

12. AUTRES SUJETS

12.1 Autres sujets

12.1.1 Courriel de M. Yannick Paquin souhaitant obtenir des informations sur la possibilité d'obtenir Internet Haute Vitesse secteur St-Thomas

Il s'agit plutôt du Chemin du Coteau.

Cooptel avait dit que les travaux devaient être effectués en mars / avril, mais ils ne sont pas débutés encore. La date limite du gouvernement est septembre 2022, mais elle risque de ne pas être respectée.

12.2 Congrès de la FQM – réservation des chambres

078-04-22

Seul Monsieur le Maire serait présent au congrès. Proposé par Johanne Gélinas, appuyé par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Mandat accordé à une pépinière pour l'espace vert aux loisirs

079-04-22

Tel que prévu au budget et comprenant la clôture. Projet de 3500\$, maximum 500\$ pour l'esquisse. Proposé par Jimmy Gélinas, appuyé par André Bertrand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.4 Contribution financière à la Croix-Rouge

Pour le service aux sinistrés. Il y a eu un point à l'ordre du jour en décembre. Il faudra retourner voir cette résolution, le chèque n'avait pas été fait.

12.5 Dépôt de Monsieur Germain Lacombe concernant son entrée de service

Accusé de réception d'une mise en demeure à la suite d'une demande pour réparation de l'entrée de service.

12.6 Demande de versement d'une aide financière pour les loisirs de Saint-Thomas (reporté à la prochaine réunion)

12.7 Installation d'une balance adaptée

080-04-22

Prévu dans le PTI. Proposé par Jimmy Gélinas et appuyé par Philippe Lafrenière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Période de questions

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire peuvent s'adresser aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal. La période de question dure environ 4 minutes.

Monsieur Luc Bourassa informe la salle que les élections pour combler le siège vacant au conseil municipal auront lieu le 19 juin. Le vote par anticipation sera le 12 juin. L'avis d'élection devrait être fait avant le 6 mai.

14. Clôture de la séance

081-04-22

À 20 h 46, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de Johanne Gélinas et appuyée par André Bertrand, il est résolu que la séance soit levée.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guillaume Laverdière
Maire

Luc Bourassa
Directeur général et Greffier-
trésorier par intérim

Je, Guillaume Laverdière, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guillaume Laverdière
Maire